

En exercice	13
Présents	12
Votants	13

**C.C.A.S.**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**  
**Lundi 9 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 09 janvier à 17 h 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LYS, Président.

Date de convocation : 03/01/2023

**Présents** : Jacques LYS, Liliane GOMET, Anne-Marie GRENIER, Martine GUILLOT, Isabelle HAMBLI Philippe HENAULT, Marthe JANDRAIN, Elisabeth LYS, Danièle MARCHAND, Sylvie MAYEUR, Fabienne OUVRARD, Lyliane MEYER.

**Absente excusée** : Sophie PERRON (pouvoir à Mme Fabienne OUVRARD).

**Secrétaire de séance** : Danièle MARCHAND.

**Ordre du jour** :

- Arrêt du procès-verbal de la séance du 07 novembre 2022
- Orientation Budget 2023
  - Cadeau naissance
  - Frais divers pour 2023
- Demande de subvention 2023 commune
- Subvention 2023 Collectif Caritatif
- Réunion amicale des aînés
- Planning des anniversaires
- Aide et suivi de dossier
- Questions diverses

Le CA accepte la désignation de Mme Danièle MARCHAND en qualité de secrétaire de séance.

Mme JANDRAIN procède à l'appel des membres du conseil d'administration.

**Approbation du Procès verbal de la réunion du CA du 07 Novembre 2022:**

Aucune remarque n'est apportée par les membres concernant le procès verbal du Conseil d'Administration du 07 Novembre 2022 et ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **Orientation budgétaire 2023:**

Mme JANDRAIN évoque que l'orientation du budget doit être revue à la baisse autant que faire se peut.

Et notamment le montant des bouquets de fleurs offerts à l'occasion des naissances.

Le CA tient à conserver ce geste important de marque de bienvenue et de félicitation au moment de la naissance d'un nouveau né de Breuillet.

Cependant il est décidé à l'unanimité que le bouquet de fleurs sera réalisé pour un montant de 20 euros (au lieu de 25).

Les cadeaux offerts lors des anniversaires de nos aînés tiennent également compte d'une baisse de leur montant.

### **Demande de subvention à la commune de Breuillet: Budget 2023:**

(Délibération n° 2023-01)

Mme JANDRAIN justifie une demande diminuée pour l'année 2023 à 4000 euros.

Lors de l'exercice 2022, le CCAS était en charge de "l'Etude des Besoins Sociaux" de la commune, réalisée par le CADEP et le solde de cette étude représentait un montant de 2500 euros qu'il n'aura plus à supporter cette année.

Par ailleurs, le CCAS a du supporter la reliure des comptes rendu des CA du CCAS, dépense qu'il n'assumera pas cette année.

Bien que la conjoncture puisse s'annoncer difficile, Mme JANDRAIN explique qu'elle interpelle au maximum les intervenants et organismes sociaux qui puissent régler les situations préoccupantes des plus démunis et que le budget retenu devrait pouvoir répondre aux nécessités du CCAS.

Mr LYS, Maire de la Commune et Président du CCAS précise que si la conjoncture devait impliquer une aide supplémentaire au CCAS, celle-ci lui serait octroyée en complément.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve la demande de 4000 euros de subvention à la mairie.

### **Demande de subvention du Collectif Caritatif: Budget 2023**

(Délibération n° 2023-02)

L'assemblée doit se prononcer pour une demande de subvention au profit du Collectif Caritatif.

*Monsieur HENAULT, membre représentant du Collectif Caritatif ne prend pas part aux débats ni au vote.*

Le collectif caritatif nous fait part de ses besoins plus importants vue la conjoncture actuelle particulièrement difficile.

Mme JANDRAIN évoque le don de 300 euros qui a été offert par un habitant de la commune et qui pourrait être offert au Collectif Caritatif pour cette année 2023, en complément de la subvention octroyée depuis plusieurs années pour un montant de 500 euros.

Le Conseil d'Administration (hormis Mr HENAULT) accepte à l'unanimité cette décision : la subvention octroyée au Collectif Caritatif est maintenue pour un montant de 500 euros, majorée du don de 300 euros offert au CCAS.

Le montant de la dépense sera prélevé à l'article 6574 du Budget principal du C.C.A.S. 2023.

### Planning des anniversaires des aînés :

Le planning des anniversaires du mois d'Avril est mis en place jusqu'au prochain CA.

### Réunion amicale des aînés :

Devant le peu de participants aux après-midi réservées aux aînés, il a été décidé de les suspendre, en tous cas pour le moment.

En effet, ces réunions ne retrouvaient que 3 à 4 participants et mobilisaient les bénévoles du CCAS qui d'eux-mêmes pour certains n'expriment pas un grand enthousiasme dans la poursuite.

Il est suggéré que si un groupe de au moins 10 personnes le demande, la reprise de ces après-midi seraient à nouveau envisagées.

### Interventions et dossiers divers :

Plusieurs dossiers concernant des personnes de Breuillet en difficulté ont été présentés et soumis pour avis aux membres du Conseil d'Administration.

En respect de la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ces dossiers ne sont pas exposés sur le compte rendu du procès verbal.

### Questions diverses

\* Mme JANDRAIN présente les factures impayées d'EDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

**PROCHAINE RÉUNION**  
**LUNDI 13 Mars 2023 à 17 h 00**

Ce procès-verbal est adopté le 13 mars 2023

La Vice-Présidente  
Marthe JANDRAIN



La secrétaire de séance,  
Danièle MARCHAND

